

Islande - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



Dernière actualisation le 19/03/2026, information toujours valable à la date du jour

L'ensemble du territoire islandais est placé en zone de vigilance normale.

Les conditions générales de sécurité sont bonnes. Néanmoins, une certaine délinquance urbaine (cambriolages, agressions) est constatée. Il convient de prendre les précautions d'usage en la matière. L'augmentation continue du nombre de touristes a conduit à l'apparition d'une petite délinquance, notamment de pickpockets, particulièrement observée sur les sites touristiques les plus fréquentés du pays.

Il convient de se montrer vigilant et de prendre toutes les précautions d'usage pour se prémunir des vols et autres agressions

La zone des hautes terres, au centre de l'île, est une zone d'attention particulière, notamment en ce qui concerne les risques liés au climat et aux transports. Il est déconseillé de s'y rendre seul et il est recommandé de renseigner préalablement son itinéraire sur le site <https://safetravel.is/?lang=fr>.

Risques encourus et recommandations associées

Risques météorologiques

En raison de sa situation géographique entre l'Atlantique-Nord et le cercle polaire arctique et de son insularité, l'Islande est sujette à un climat rude qui se traduit par des événements météorologiques intenses (inondations, tempêtes, avalanches en hiver, glissements de terrain etc.) Cela peut conduire à des fermetures rapides de route et à des perturbations sur le trafic aérien, au départ comme à destination de l'aéroport de Keflavik. Il est recommandé à tous les Français se rendant en Islande de faire preuve de vigilance, et de consulter régulièrement :

- Le site officiel des autorités islandaises Safetravel
- Le site de la Protection civile islandaise
- L'application météorologique islandaise Veðurstofa Íslands
- Le site road.is.

Pour toutes les recommandations sur les routes islandaises, sujettes aux intempéries, à la formation de crevasses et aux rudes conditions climatiques, consulter la rubrique Infos utiles.

Risque volcanique

L'Islande est traversée du nord au sud par plus de cent volcans actifs. De par sa position sur deux plaques tectoniques, des tremblements de terre et des éruptions régulières peuvent se produire, parfois avec un cours préavis.

Des éruptions sont susceptibles d'intervenir principalement dans le sud du pays et dans la péninsule de Reykjanes. Il convient de suivre les consignes de la Protection civile et de respecter rigoureusement les recommandations faites par les autorités locales.

Glaciers

Toute randonnée sur un glacier ou toute visite de grotte glaciaire doit être obligatoirement encadrée par un guide agréé. En outre, il est fortement recommandé de ne visiter les grottes glaciaires que durant la période hivernale (novembre à mars), le danger étant fortement accru pendant la période estivale.

Recommandations générales

De manière générale, il est recommandé de :

- Ne pas montrer de signe ostentatoire de richesse, ne pas se déplacer avec des sommes d'argent importantes et laisser tout objet de valeur en lieu sûr (ex : coffre des hôtels) ;
- Ne pas transporter tous ses papiers et biens de valeur dans un seul sac ;
- Laisser, si possible, ses documents d'identité et de voyage en lieu sûr et se munir de photocopies ;
- Ne rien laisser de visible dans les voitures ;
- Faire preuve de vigilance dans les bars, en particulier le week-end où la consommation abusive d'alcool induit parfois des comportements agressifs.

Avant le départ, il est recommandé aux voyageurs de prendre connaissance des dispositifs d'alerte et de signalement (Chapitre III) mis à leur disposition par les services de la protection civile islandaise. Il convient également de s'inscrire sur fil d'Ariane afin de recevoir des recommandations sécuritaires et d'être informé en cas de crise dans le pays durant son séjour.

Activités sportives

Pour les activités sportives à risque (randonnée sur les glaciers, plongée, etc.), il est nécessaire de consulter des professionnels afin de se renseigner sur les risques spécifiques et sur la zone ciblée.

Lors d'excursions, il est recommandé de toujours être muni de vêtements et de chaussures adaptés et d'être en possession d'eau, de nourriture et d'un moyen de communication. La météorologie étant sujette à des changements brusques et rapides, il est important de prévoir un équipement adapté.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée et de séjour

Visa court séjour

L'Islande étant membre de l'espace Schengen, les ressortissants français peuvent y circuler librement pour un séjour inférieur à 3 mois. Ils sont admis sur le territoire islandais sur présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport dont la validité doit couvrir **toute la durée de leur séjour**.

Au-delà de cette période, les personnes souhaitant s'établir dans le pays doivent s'inscrire auprès du Bureau du registre national. Plus de détails sur le site de l'ambassade de France en Islande – S'installer en Islande.

Extension de la validité des CNI

Les cartes nationales d'identité françaises (CNI) délivrées pour les personnes majeures entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso. De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

En cas de voyage uniquement avec une CNI, il convient de télécharger et d'imprimer la notice multilingue du ministère de l'Intérieur expliquant ces nouvelles règles.

Réglementation douanière

Les informations concernant la réglementation de l'importation d'animaux, de produits d'origine animale, ou de biens (alcool et tabac notamment) sont présentées sur le site internet de la direction des Douanes islandaises (en anglais).

Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Pour pouvoir bénéficier d'une prise en charge par la Sécurité sociale, les Français de passage doivent être munis d'une carte européenne d'assurance maladie, à demander à leur caisse locale au moins 15 jours avant le départ. Pour plus d'informations, consulter le site de l'Assurance maladie – Vacances à l'étranger : votre prise en charge.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Pour les voyageurs se rendant en Islande pour de longs séjours en hiver, la prise de compléments en vitamine D est recommandée pour compenser le manque de luminosité.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Pendant le voyage

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructures routières

Les conditions des routes en Islande étant particulières (signalisations limitées, crevasses, gravats etc.), il est recommandé à tout voyageur de consulter le site de l'administration des routes islandaises pour préparer tout voyage dans le pays, ainsi que la page en français consacrée à la conduite sur le site safetravel.

Le réseau routier (aux trois quarts asphaltés) n'est ouvert dans sa totalité que d'avril à septembre. Les pistes, répertoriées F, ne sont ouvertes que pendant l'été (les dates peuvent varier selon l'enneigement) et ne sont praticables qu'en véhicule tout terrain. Les pneus neige ou cloutés sont obligatoires de novembre à avril dans tout le pays.

La zone des hautes terres, au centre de l'île, est une zone d'attention particulière. Elle nécessite un véhicule 4X4 adapté aux traversées de gués. Il est déconseillé de s'y rendre seul.

Règles générales sur la route

Une attention particulière est portée à la préservation de la nature : tout dommage causé à l'environnement, aux bêtes sauvages ou au bétail (souvent proche des bords de route) entraînera le paiement d'une forte amende.

Les conducteurs doivent :

- Etre en possession d'un permis de conduire et d'une assurance en cours de validité (le permis français est suffisant) ;
- Conduire à droite ;
- Respecter les limites de vitesse (90km/h sur les routes classiques ; 80 km/h sur les routes avec graviers ; 50km/h en ville ; 30 km/h dans les quartiers résidentiels) ;
- Respecter les consignes générales liées au port du casque (pour les deux-roues) et de la ceinture de sécurité ;
- Utiliser un véhicule adapté aux routes prévues d'être empruntées ;
- Garder leurs feux allumés en permanence, de nuit comme de jour ;
- Eviter de conduire sous l'emprise de l'alcool (même en petite quantité) ou de produits stupéfiants ;
- Eviter de s'arrêter sur la route en dehors des zones autorisées identifiées.

En règle générale, les infractions au code de la route sont sanctionnées par de fortes amendes.

Location de véhicules

Lors de la location d'un véhicule, notamment au moment de sa prise en charge et de sa restitution, il est recommandé d'adopter la plus grande vigilance envers les conditions générales des contrats de location et les assurances souscrites. Il est en outre fortement conseillé d'effectuer un

état des lieux minutieux (intérieur et extérieur) du véhicule, en présence du loueur et dans un lieu éclairé au moment de la prise en main et de la restitution.

Il est fortement recommandé de louer un véhicule adapté aux routes et chemins empruntés.

En cas de litige, il est possible de contacter le Centre européen des consommateurs.

Transports ferroviaire et aérien

Le réseau de transports collectifs (bus, car et avion) est fiable, sûr, et s'étend sur l'ensemble du territoire.

Le réseau de bus national Strætó dessert presque toute l'Islande lors de la saison estivale. Plus d'informations sur : <https://www.straeto.is/>.

Les liaisons intérieures peuvent s'effectuer en avion avec la compagnie Air Iceland Connect (Icelandair), depuis l'aérodrome de Reykjavik. Pour plus d'informations : <https://www.icelandair.com/flights/campaign/icelandair-and-air-iceland-connect-integration/>.

Législation locale

Taux d'alcoolémie au volant

La législation islandaise impose la tolérance zéro en matière d'alcool au volant, au risque de fortes sanctions.

Drogues et substances illicites

La consommation et le trafic des stupéfiants sont prohibés. Les peines encourues pour possession de produits stupéfiants peuvent aller jusqu'à 6 ans d'emprisonnement.

Camping

En Islande, le camping hors zones dédiées est interdit. A l'intérieur du pays, et lorsque la saison s'y prête, toute installation doit se faire avec l'aval du ou des propriétaires du terrain, ce qui peut s'avérer complexe à obtenir.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visas d'affaires

L'Islande étant membre de l'espace Schengen, les ressortissants français peuvent y circuler et y travailler librement pour les séjours de moins de 3 mois.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique Entrée/Séjour de cette fiche ou prendre l'attache de la représentation diplomatique islandaise la plus proche de son lieu de résidence.

Réseaux de communication

Certaines régions à l'intérieur du pays ne sont pas couvertes par le réseau de téléphonie mobile et les distances entre les zones habitées peuvent être grandes.

Il est possible d'utiliser un téléphone portable disposant d'un abonnement français en Islande.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques de l'Islande.

Contacts utiles

Urgences en Islande

Le numéro d'urgence unique est le suivant : 112. Un standard redirige les appels entrants vers les différents services (police, pompiers, protection civile etc.) selon le motif de l'appel.

Ambassade de France en Islande

Túngata 22 – PH 1750 – 121 Reykjavik

Tél : +354 575 9600

Télécopie : + 354 575 9604

Courriel : ambafrance@ambafrance-is.org

<http://www.ambafrance-is.org>

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des services extérieurs de la Direction générale du Trésor. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence et le soutien public au développement international des entreprises.

L'Islande relève du Service économique régional basé à l'ambassade de France à Stockholm :

Storgatan 11

11444 Stockholm

SE - Suède

Tél. : +46 8 545 89 156

Télécopie : +46 8 662 38 80

Courriel : stockholm@dgtresor.gouv.fr

Site internet

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Agences consulaires

- **Agence consulaire à Akureyri (nord de l'île)** - M. Ólafur Rúnar Ólafsson
Numéro d'urgence : +354 842 6066 (bureau) / +354 463 0600 (personnel)
Courriel : akureyri@agenceconsulaire.fr
- **Agence consulaire à Isafjördur (nord-ouest de l'île)** - Mme Elísabet Gunnarsdóttir
Numéro d'urgence : +354 868 1845
Courriel : isafjordur@agenceconsulaire.fr
- **Agence consulaire à Egilsstadir (est de l'île)** - Mme Hulda Guðnadóttir
Numéro d'urgence : +354 895 8928
Courriel : egilsstadir@agenceconsulaire.fr

Numéro d'urgence

Police, urgences médicales, pompiers : 112

Pour des soins de première urgence

Hôpital publique (ou City Hospital) « National University Hospital » à Reykjavik (Landspítali- The National University Hospital of Iceland) :

<https://www.landspitali.is/default.aspx?pageid=deac0479-05aa-11e8-90f1-005056be0005>

- Tél. : (+354) 543 2000 (accueil des urgences)
- Tél. : (+354) 5251000 avant de contacter les urgences : ce numéro vous oriente vers une aide médicale auprès d'un médecin (en semaine de 08h00 à 16h00)

Annuaire des représentations islandaises en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France en Islande

Publié le : 19 juin 2025

Coordonnées

Tungata n° 22

101 Reykjavik

Islande

64.148398953773, -21.947193367092

+354 546 0256

+354 8984531

(N° d'urgence)

Liens utiles

[Ambassade de France en Islande](#)

Facebook 

X 

Instagram 

YouTube 

Courriel : ambafrance@ambafrance-is.org

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.